

CONSEIL COMMUNAL DE BLONAY

Préavis municipal n° 23/21

relatif à une demande de crédit de CHF 622'700.-- pour des travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires

Rapport de la Commission d'étude

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 23 / 2021 s'est réunie le jeudi 4 novembre 2021 à 20 h. et s'est constituée comme suit :

Président : Daniele Gambazza
Rapporteur : Jean-Marc Nicolet
Membres : Barbara Kool
Charles-Henri Cherix
Bertrand Nanchen
Christian Chabloz
Jean-José Nesa

Représentant
de la COFI : David Baumeler

Présences		
04/21 20 :00 à 22 :15	à	à
présent		
présent		
présente		
présent		
présent		
présent		
absent		

présent

Préambule

La Municipalité était représentée par M. Bernard Degex (municipal des affaires sociales, de la petite enfance, de la formation et jeunesse, de la sécurité, de la culture et de la bibliothèque), accompagné de M. Thierry Cachin (chef du service de l'urbanisme et des travaux) et de MM. Yves Blanc et Pierre Prevel (Groupement PLSN - Plarel et S+N ingénieurs).

Nous les remercions de leurs explications et des réponses apportées aux nombreuses questions de la commission.

Présentation et examen du préavis

M. Degex a présenté les grandes lignes du préavis en rappelant que le projet de réaménagement de la place de Cojonnex fait suite à des demandes de parents d'élèves, du Conseil d'établissement scolaire et des responsables de la Maison Picson qui ont constaté une augmentation, ces dernières années, des difficultés de cohabitation entre les bus scolaires et les voitures des parents d'élèves (dépose et prise en charge des enfants) aux abords de l'école.



Dangers pour les enfants

Les arrêts en double file qui se multiplient aux heures du début et de la fin de l'école et qui rendent la circulation des jeunes élèves de Cojonnex, hasardeuse, entre les véhicules, ont également interpellé la Commission consultative de sécurité. Ce qui a incité la Municipalité à étudier le projet de réaménagement de la place avec la création d'un couloir et arrêt de bus spécifique sur la place de Cojonnex et la suppression de places de stationnement. Cela en veillant à conserver l'aspect « square arborisé » du lieu. Prévus initialement pour les vacances d'été 2021, ces aménagements sont désormais planifiés pour l'été 2022 au cas où le Conseil communal approuve le présent préavis.

Aux yeux de plusieurs commissaires, il paraît primordial que les travaux d'assainissement de Cojonnex et de la Maison Picson (préavis 16/21) soient exécutés avant ceux du présent préavis afin de préserver les abords du futur nouveau square et éviter des dégâts dûs au trafic de camions et de machines de chantier.

Circulation des bus en site propre

Les études du Groupement PLSN-Plarel et S+N ingénieurs ont débouché sur la nécessité de faire circuler les bus scolaires (minibus actuels et/ou bus lourds, au besoin) en site propre, dès le giratoire de Cojonnex, avec un arrêt et dépose légèrement en aval de la rampe d'accès au préau de l'école et de l'emplacement des 8 places de parc « enseignant.e.s » à supprimer. La sortie des bus se ferait sur la Route de Prélaz, en passant devant l'esplanade de la Maison Picson. En lieu et place de l'arrêt actuel des bus scolaires (au début de la Route de Prélaz), trois places de dépose et de reprise rapide (et non de stationnement) seront aménagées à l'intention des parents qui amènent leurs enfants à l'école, en voiture. Un parking pour 6 motos et scooters sera aménagé en face de l'esplanade située devant la Maison Picson alors qu'une trentaine de places équipées de supports à vélos trouveront place près de l'arrêt des bus scolaires, le long du mur du préau. Le projet d'aménagement, qui a été approuvé par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), se veut évolutif, l'édification d'un quai adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) et donc conforme aux normes de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), d'un abribus voire d'un abri à vélos restant possible, ultérieurement. A noter qu'en-dehors des heures d'école, de 17 h. à 7 h. ainsi que les week-end et jours fériés, il restera possible d'utiliser la cour du Collège de Cojonnex comme place de stationnement publique. A relever que les enseignant.e.s ont été consulté.e.s et entendu.e.s autour de ces projets : il reste encore à définir la possibilité d'installer quelques jeux et/ou animations dans la cour de l'école et ses environs, dès que les propositions des enseignant.e.s auront été exprimées.

Réaménagement du square de Cojonnex

Le municipal a expliqué à la commission combien il est délicat d'intervenir aux abords immédiats de l'école, de sa grande salle, de son préau et de ses tilleuls, un ensemble architectural et patrimonial typique du début du 20^e siècle, placé sous la protection du canton. Le petit square de Cojonnex restera articulé autour du cèdre planté il y a une trentaine d'années et amené à se développer encore dans les décennies à venir. Le redimensionnement du square légèrement à la baisse est nécessaire pour l'aménagement de la piste réservée à la circulation des bus, séparée de la circulation des piétons par une large bande de sécurité peinte sur le bitume.



Au centre du petit square, il est prévu des cheminements « en croix » délimitant des « atolls » de verdure où seront installés des bancs publics. La plantation d'une quinzaine de savonniers (*Koelreuteria paniculata*), arbres de moyenne futaie originaires d'Asie (4 à 6 mètres de haut), aux qualités décoratives au fil des saisons, a paru la plus adaptée à la configuration des lieux ainsi qu'à l'évolution climatique. Ces plantations seront entourées de plate-bande de chèvrefeuille, dans les îlots de verdure, conférant au tout, selon les aménagistes, un effet « sous-bois ». Des lampadaires de taille modeste (3 m. de hauteur) éclaireront les allées avec possibilité de réduction voire d'interruption nocturne.

Analyse

La commission s'est rapidement convaincue que ces aménagements, au demeurant dispendieux, sont absolument nécessaires pour assurer une meilleure gestion et une sécurisation du trafic routier et piétonnier aux abords du Collège de Cojonnex.

Très soucieuse de faire en sorte que le petit square de la place de Cojonnex devienne un lieu encore plus convivial, voire de rencontres intergénérationnelles, **la commission formule les deux vœux suivants :**

1. (à l'unanimité) : préserver l'ouverture et le dégagement du lieu en veillant à ce que l'arborisation prévue soit bien « sur tige », dès l'aménagement et au minimum à 2,50 m. de haut, et non en « cépée » (avec des rejets à la base) ;
2. (à 5 voix pour et 1 abstention) : conserver les îlots de verdure en pelouse extensive (au lieu de la végétation de type « sous bois » prévue), plus facile d'entretien pour le ramassage d'éventuels déchets, surface permettant de s'y asseoir, de s'y coucher, voire de s'y amuser (on se trouve à côté de l'école...) ;

D'autre part, la commission remarque que les allées piétonnières bitumées se trouvent, sur plans, très proches du tronc, voire du réseau racinaire du cèdre de Cojonnex. Les branches basses de cet arbre ne doivent en aucun cas être supprimées car la silhouette de l'arbre perdrait tout son charme.

Dans le but évident de donner au cèdre désormais emblématique de Cojonnex le maximum de chances de pouvoir s'épanouir sur cette place, et pour que notre commune se montre exemplaire en matière de protection des arbres majeurs, **la commission, unanime, formule les recommandations suivantes :**

1. toutes mesures de protection doivent être prises, durant le réaménagement de la place de Cojonnex, afin de protéger le réseau racinaire du cèdre à l'aplomb de sa couronne, selon les normes usuelles des paysagistes (dont les fouilles à proximité s'effectueront à la main seulement) et en veillant que les cheminements prévus s'écartent du tronc et des branches basses de cet arbre majeur. L'emplacement définitif des différents « atolls » de verdure devra donc tenir compte de ces réaménagements des cheminements ;
2. le collet de l'arbre doit rester à la même altimétrie qu'actuellement, donc sans ajout de terre ou creusement de cuvette.



Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'adopter les conclusions du préavis 23/2021 comme suit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires ;
- 2) de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 622'700.-- ;
- 3) de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment ;
- 4) d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans au maximum, conformément au Règlement sur la comptabilité des communes.

Blonay, le 17 novembre 2021

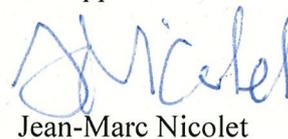
Pour la Commission d'étude

Le président



Daniele Gambazza

Le rapporteur



Jean-Marc Nicolet